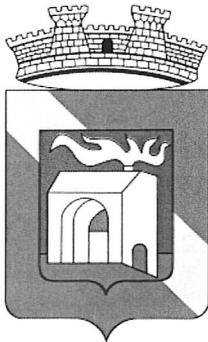


DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre novembre deux mille vingt-deux adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 14 Suffrages exprimés : 18	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laëtitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Absents excusés</u> : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, MIRALLEZ Nattacha, PERRIN David, PICHON Chadia, TOURREL Roger</p> <p><u>Pouvoirs</u> : HARDY Laetitia à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, JANEY Emilie à BRINGANT Gilbert, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, PICHON Chadia à ALLAIN Thierry</p>
--	---

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### BUDGET 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1

VU l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n°2022/011 du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications tels que figurant dans le tableau ci-dessous afin de faire face aux évolutions réglementaires et aux événements imprévus impactant la masse salariale et de régulariser l'annulation du titre n°2018/46-497 ;

Crédits à réduire					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	022	022	Dépenses imprévues	15 000,00 €
Dépenses	Investissement	020	020	Dépenses imprévues	20 000,00 €

Crédits à ouvrir					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonctionnement	012	6411	Personnel titulaire	15 000,00 €
Dépenses	Investissement	13	1318	Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	20 000,00 €

Séance du 10 NOVEMBRE 2022  
N°2022/034

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE,**  
*Abstention : GAUTIER Pierre, MARION Sylvie (par procuration)*

**ADOpte la décision modificative n°1 du budget Commune 2022 tel qu'énoncé ci-dessus.**

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

